

Vétés : un filtre comme les médecins

Le projet de décret instaurant un filtre en fin de la première année de sciences vétérinaires a été approuvé en commission.

Le mécanisme s'inspire du concours appliqué depuis cette année dans les études de médecine. Il vise à limiter le nombre d'étudiants arrivant en Master de sciences vétérinaires, organisé exclusivement par l'Université de Liège (ULg).

En plus de leurs examens de juin prochain, les étudiants de 1^{er} BAC d'études vétérinaires seront donc soumis à un concours. Seuls les 276 meilleurs classés seront autorisés à poursuivre leur cursus, soit une sélection drastique. Au cours de l'année académique qui s'achève, on dénombrait en effet 484 étudiants en 1^{er} année d'études vétérinaires, un chiffre qui a augmenté de 74 % en moins de dix ans. Alors qu'en Master, l'enca-

drement et les locaux sont dimensionnés pour 250 étudiants.

« Lors de certaines analyses cliniques, on dénombre jusqu'à 15 étudiants autour d'un animal », a justifié le ministre Marcourt devant les députés. Lors de certains travaux, « on compte jusqu'à 60 étudiants pour deux assistants [...] et certains étudiants sont obligés à s'installer à même le sol » dans les salles de cours, faute de places.

Les étudiants qui rateront le concours l'année prochaine pourront toutefois se réinscrire et essayer l'année suivante. Ou se réorienter vers d'autres études. Les cours réussis en première année de vétérinaire pourront être valorisés dans d'autres filières scientifiques.

Approuvé par la majorité PS-cdH, le projet de décret sera soumis d'ici 15 jours à la séance plénière du Parlement. L'opposition MR s'est abstenue, préconisant plutôt l'instauration d'un examen d'entrée comme pour les ingénieurs. Défi déplore une « atteinte à la liberté d'accès à l'enseignement supérieur » et Écolo une sélection faite « sur des matières éloignées de la pratique professionnelle ». ■